



**Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur**  
Plan graphique du règlement

- avril 2018 - modification M1 -  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
D.R.A.C. NOUVELLE AQUITAINE  
GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE

Architecture Littéraire Patrimoine, architectes chargés du Secteur Sauvegarde PHOTOLAB, propriétaires D. GROSJEAN, Environnement  
D.R.A.C. NOUVELLE AQUITAINE - Hôtel de Ville - 85000 - POITIERS Cedex - Tél. 05 49 52 36 01

**Légende du Plan de Sauvegarde & Mise en Valeur**

- 1 - Limite du secteur sauvegardé
- 2 - Immeuble soumis à la législation sur les Monuments Historiques (inscription ou classement):
  - 2a - Immeuble protégé en totalité
  - 2b - Façades (et/ou toitures) protégées
  - 2c - Fragments/parties de construction ou vestige protégé
  - 2d - Espace libre protégé (cour et/ou jardin)
- 3 - Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre du PSMV pour son intérêt patrimonial:
  - 3a - Protection de type a : Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont l'altération est interdite, et dont la modification est soumise à conditions
  - 3b bis - Fragment d'immeuble ou élément d'architecture protégé
  - 3b - Protection de type b : Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont le réaménagement est autorisé sous conditions
  - 3c - Mur de clôture à conserver, reconstruire ou créer
  - 4 - Immeuble ou partie d'immeuble, pouvant être conservé, amélioré ou démolir
  - 5 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées (cf liste)
- 6 - Limite d'implantation des constructions : limite imposée d'implantation et hauteur de constructions
- 7 - Emprise maximale de construction des nouvelles constructions sur rue (EMC)
- 8 - Emprise maximale de construction des nouvelles constructions en cœur d'îlot (EMC)
- 9 - Immeuble devant faire l'objet d'une modification
- 10 - Espace constructible
- 11 - Espace libres soumis à prescriptions particulières:
  - 11a - Espaces libres à dominante minérale soumis à prescriptions particulières (DM)
    - DM1: Espace minéral / cour de qualité à conserver
    - DM2: Espace de dégagement amélioré ou à créer
  - 11b - Espaces libres à dominante végétale soumis à prescriptions particulières (DV)
    - DV1: Jardin et bosquet à conserver
    - DV2: Espace de dégagement à dominante végétale à améliorer ou à créer
  - 12 - Plantations à réaliser
  - 13 - Ordonnance végétale (alignement, mail, etc.) à préserver ou à remplacer, dont il ne peut être porté atteinte à la composition d'ensemble
  - 14 - Arbre remarquable à préserver
  - 15 - Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
  - 16 - Liaison piétonne à conserver ou à créer et porche
  - 17 - Possibilité d'ouverture visuelle ou perspective à préserver ou à créer

ILOT + n° fiche + n° démolition	ADRESSE	PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES
<b>SECTEUR C</b>		
C01-6-D01	74, Grand Rue	démolir cette construction pour assurer une opération de reconstruction cohérente
C01-88-D02	18, rue des Carmes	démolir ce préau pour faciliter la reconstruction du site
C01-31-D03	rue des Minimes (École des Minimes)	démolir les sanitaires pour dégager le mur et la rue vers la cour
C01-94-D04	144 et 146, Grand Rue	supprimer cette extension pour dégager la façade protégée et aménager le jardin
C01-95-D05	148 à 154, Grand Rue	dégager la façade et aménager un jardin sur factuelle cour
C01-61-D06	17, rue Riffault	démolir ce hangar inadéquat à son contexte et reconstruire éventuellement un bâtiment plus étroit dans le prolongement des communs
C01-62-D06	17, rue Riffault	démolir cette extension pour dégager la façade
C01-66-D07	15, rue Monseigneur Prosper Augouard	retrotraiter l'extension sous la forme d'une véranda ou la supprimer
C02-7-D01	14, rue Monseigneur Prosper Augouard	supprimer cette construction inadéquate à son contexte ou la remplacer par un volume mieux adapté
C03-78-D01	54, rue des Feuillants	construction à supprimer pour redonner au jardin son espace
C03-4-002	27, rue des Carmes	supprimer le balcon et reprendre les percements du rez-de-chaussée de la construction protégée (façade arrière)
C03-46-D03	2bis, rue des Feuillants	dégager la façade arrière du volume inadéquat qui masque les ouvertures
C04-0-D01	7, rue des Feuillants	supprimer cet abri pour restaurer la continuité du parc
C05-22-D01	11ter, rue des Feuillants	démolir le hangar et la galerie de liaison afin de permettre une meilleure utilisation de l'espace
C05-26-D02	11ter, rue des Feuillants	à démolir
C05-25-D03	4, bd du Maréchal de Lattre de Tassigny	démolir le préau pour planter un alignement d'arbres
C05-24-D04	4, bd du Maréchal de Lattre de Tassigny	démolir le local technique pour dégager les façades masquées
C05-24-D05	4, bd du Maréchal de Lattre de Tassigny	démolir le local pour permettre l'opération de reconstruction
C06-18-D01	14, bd du Maréchal de Lattre de Tassigny	démolir ces constructions pour végétaliser le cœur de l'îlot
C06-9-D02	15, rue Georges Servant	démolir ces constructions pour végétaliser le cœur de l'îlot
C07-56-D01	28, Grand Rue	démolir l'annexe pour dégager la cour
C07-58-D02	24, Grand Rue	construction à démolir pour réaliser une opération de reconstruction satisfaisante
C07-7-D03	13, rue des Herbaux	construction à démolir pour redonner à la cour ses proportions
C07-13-D04	Angle rue des Herbaux / bd Bajon	démolir le garage pour recomposer l'angle de l'îlot
C07-36-D05	71 et 73, rue des Feuillants	démolir pour dégager le mur gouttereau de la chapelle
C07-36-D05	71 et 73, rue des Feuillants	construction à démolir pour dégager le chevet de la chapelle
C07-25-D06	59, rue des Feuillants	démolir pour reconstruire un volume de liaison de meilleure qualité architecturale
C08-10-D01	22, bd Bajon	démolir ce volume dans le cadre d'un projet de reconstruction de l'ensemble de l'espace libre

ILOT + n° fiche + n° modification	ADRESSE	PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES
<b>SECTEUR C</b>		
C01-51-M01	156, Grand Rue	supprimer le dernier niveau (surélévation) et restaurer la toiture d'origine
C01-42-M02	136, Grand Rue	supprimer ou améliorer le traitement architectural de la façade
C01-64-M03	11, rue Riffault	intégrer tous les dispositifs de conditionnement d'air dans le bâtiment ou dans un volume architectural
C01-59-M04	21, rue Riffault	volume d'entrée et traitement du puits de jour
C02-8-M01	12, rue Monseigneur Prosper Augouard	traiter la toiture en tuile
C02-22-M02	10, rue St-Denis	améliorer l'articulation des volumes de toiture avec ceux de l'hôtel qu'ils viennent prolonger
C02-1-M03	32, rue Monseigneur Prosper Augouard	retrotraiter l'étage surélevé sous la forme d'un volume de toiture
C03-71-M01	40, rue des Feuillants	retrotraiter la volumétrie des toitures
C03-45-M02	1, rue Riffault	retrotraiter les percements du rez-de-chaussée et modifier le traitement architectural de la surélévation en cohérence avec le reste du bâtiment
C03-52-M03	12, rue des Feuillants	retablir le versant d'origine de la toiture sur le jardin
C03-3-M04	29bis, rue des Carmes	supprimer le garage ou améliorer son traitement architectural
C04-10-M01	1, rue des Feuillants	améliorer le traitement architectural du garage
C04-3-M02	9, rue des Feuillants	supprimer le conduit de fumée extérieur
C05-24-M01	rue du Pré l'Abbesse	améliorer le volume de toiture de l'ancienne chapelle pour retrouver un profil plus proche de l'origine
C05-5-M02	45, rue des Feuillants	améliorer le traitement architectural du garage ou construire un immeuble neuf
C06-5-M01	25, rue Georges Servant	modifier le volume d'extension arrière
C06-3-M02	29, rue Georges Servant	harmoniser l'architecture du garage avec celle de la maison ou construire une nouvelle extension
C07-47-A01	48, Grand Rue	remplacer la couverture de fibrociment par une couverture de tuile
C07-10-M02	Impasse des Herbaux	remplacer le fibrociment de la toiture par de la tuile
C08-10-M01	40, bd Bajon	améliorer le traitement architectural du mur sur rue et de la toiture terrasse située sur la cour